

-----
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES
-----Séance du 23 Décembre 2024
CE-DEL-2024-14**OBJET : Mise en place du compte financier unique.**

L'an deux mille vingt quatre, le 23 décembre, à 17h00, le comité de la Caisse des Ecoles dûment convoqué s'est réuni à la Maison de l'Enseignement, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Nathalie PABOUDJIAN, Mme Françoise PYBOT, Mr Joël NOLLEAU,.

Etait absent représenté : Mr Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU,

Etait absente excusée: Mme Catherine DERHORE, Mme Inès BERMUDEZ, Mme Sabah AÏD, Mme Mariam, SY Mme Elodie SORTON, Mme Emilie ANDRE

Etaient absents : Mme Paola LEROY, Mme Fatos KEBELI, Mme Khadija ET-TAÏB, Mr Fouad EL M'KHANTER.

Le quorum n'ayant pas été atteint à la réunion du 18 décembre 2024, le comité a été réuni une deuxième fois le 23 décembre 2024.

Le comité de la Caisse des Ecoles,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts de la Caisse des Ecoles du 1er avril 2019,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale

Vu l'article 205 de la loi de finance pour 2024,

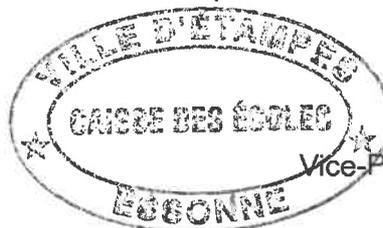
Vu la délibération n° CE-DEL-2023-17 du décembre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte la mise en place du Compte Financier Unique, à compter de 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Marie-Claude GIRARDEAU
Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles